



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD



La Côte

Aérodrome à trafic toléré

information
juin 2009



Nécessité d'agir

- Nouvelle Loi sur les douanes 1 mai 2007
- Mesures d'économie de la Confédération : AFD = 420 Postes 1 janvier 2008
- Schengen Décembre 2008
- → Les autorisations établies sous l'ancienne législation caduques 30 avril 2009
- Harmonisation et simplification des procédures Processus continu

responsable AFD:
Direction d'arrondissement Genève
Philippe Theubet tél +41 22 747 72 30



Schengen

Frontières extérieures de la Suisse → Aérodomes

Le Code Schengen prévoit 4 catégories :

- . **A** = Aéroports internationaux
- . **B** = Aérodomes avec trafic de ligne ou vols réguliers à destination ou en provenance de pays tiers :
Altenrhein, Sion
- . **C** = Aérodomes avec trafic faible ou sporadique à destination ou en provenance de pays tiers :
Blécherette
- . **D** = Terrains d'atterrissage sans trafic en provenance de pays tiers : Aérodomes avec trafic toléré



Catégories Schengen → Aérodromes douaniers

Catégories A, B, C



Aérodromes douaniers

Catégorie **D**



Aérodromes avec **trafic toléré**

Autres aérodromes



Aucun vol transfrontalier



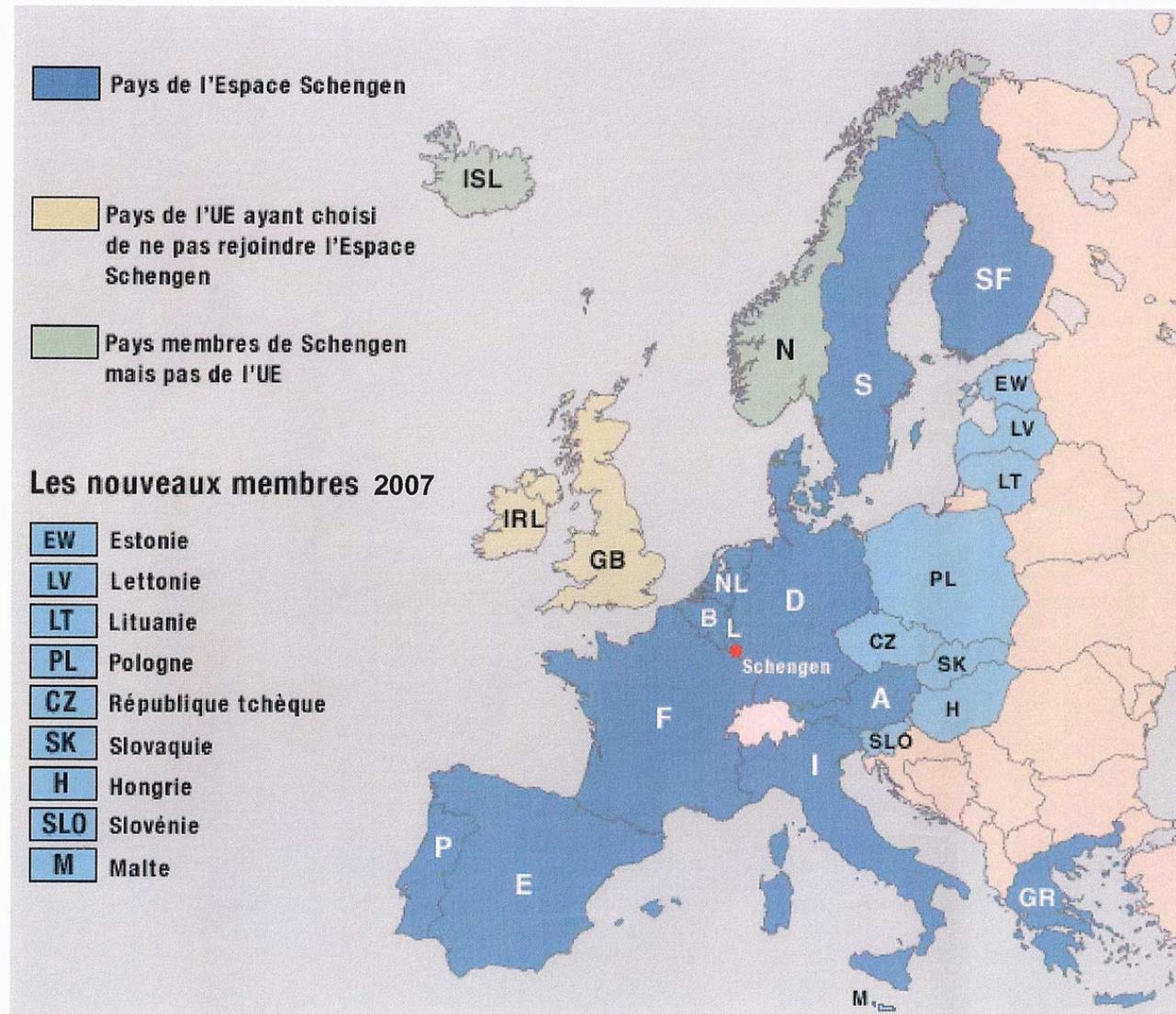
Aérodromes avec trafic toléré → Catégories Schengen

- Catégorie Schengen « **D** »
- Aucun trafic en provenance ou à destination de pays tiers
- Avec trafic transfrontalier « intra-Schengen » sur la base d'une Convention sur le statut d'aérodrome avec **trafic toléré**



La géographie de l'espace Schengen

- Membres historiques UE: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède.
- + deux pays non membres de l'UE, à savoir la **Norvège** et **l'Islande**
- Chypre mise à part, les dix nouveaux États de l'Union Européenne que sont l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, sont devenus membres de l'espace Schengen en 2008.
- Chypre, membre de l'UE, la Suisse et le Liechtenstein, non membres, doivent adhérer à l'Espace Schengen vers la fin de 2008. La **Bulgarie** et la **Roumanie**, qui ont rejoint l'UE au 1er janvier 2007, se sont engagées à préparer leur adhésion pour 2011.
- Enfin, **il existe des États membres de l'Union Européenne qui se trouvent encore en dehors de l'Espace Schengen**. Il s'agit du **Royaume-Uni** et de **l'Irlande**, qui ont choisi de maintenir les contrôles aux frontières avec les autres États membres de l'Union Européenne.



presented by swissinfo



Aérodrome avec trafic toléré : définition

- Aérodrome non douanier
- Avec trafic transfrontière intra-Schengen
- Sans marchandise
- Pas de carburant détaxé
- Annonce préalable du vol par le pilote sur le site Internet de l'aérodrome
- Transfert de l'annonce par le responsable de l'aérodrome par e-mail à la douane
- Convention
- Les parties à la Convention assument leurs responsabilités



Procédure

Annonce
anticipée
par le pilote

E-mail



Site Internet
aérodrome

E-mail

Annonce
à la douane

Contrôle éventuel

Mainlevée

Souhaitez-vous utiliser votre annonce en tant que formulaire de base? si oui, introduisez ici le "code template" que vous avez reçu en remplissant votre dernière annonce.

Immatriculation: HBTEST

Entrée, Sortie: Entrée

État aéroportuaire (étranger): France

* =État Non-Schengen!

Lieu de départ (City): Anersässar

Lieu de destination (City): Prangins

Date, heure (LT) départ: 20.6.2009/1700

Date, heure (LT) d'arrivée: 20.6.2009/1715

Aéronef: Volare fox

MTOW: 500 kg

Téléphone (mobile): 079 123 45 67

E-Mail: lisa@blumen.ch

Le pilote s'engage à respecter les prescriptions de douane et de police mentionnées cidessous et à en donner connaissance à l'équipage et aux passagers. Par ailleurs, chaque passager est personnellement responsable de l'observation des prescriptions.

Cette procédure de douane est applicable aux vols Intra-Schengen seuff!

Prescriptions douanières

Importation: Seules peuvent être emportées des marchandises n'excédant pas les franchises quantitatives et les franchises-valeurs et qui ne sont pas soumises à d'autres restrictions. Les prescriptions peuvent être consultées sous [http://www.douane.ch](#)

Exportation: Seules peuvent être exportées des marchandises du trafic touristique qui ne sont pas soumises à des restrictions et pour lesquelles aucune exonération fiscale ne sera revendiquée du fait de l'exportation.

Les autres marchandises ne peuvent être importées et exportées que par un aéroportuaire douanier. Le non-respect de ces prescriptions est puni en tant que violation des prescriptions douanières. Les contrôles du service douanier s'effectuent sans interruption et sans délai.

Prescriptions de police

Pilote, équipage et passagers doivent emmener des documents de voyage valables. **Les personnes assujetties à l'obligation du visa sont tenues d'obtenir et de valoir par un aéroportuaire douanier.**

Le non respect de ces dispositions sera considéré comme un délit de l'art. 292 du Code pénal suisse.

Pilote/Equipage

Nom, prénom, domicile	Date naissance	Pièce d'identité (n°)	Nationalité
Testeur Premier	1969	C007	CH

Passagers

Nom, prénom, domicile	Date de naissance	Pièce d'identité (n°)	Nationalité

Pour les formalités douanières, les informations concernant le pilote et les passagers seront transmises aux organes compétents chargés des contrôles frontalières. Les données traitées seront conservées pendant cinq ans. La transmission électronique des données n'est pas sécurisée par des moyens particuliers.

En validant la transmission des données, le pilote accepte les conditions décrites dans le formulaire d'annonce et confirme avoir obtenu le consentement de tous les passagers.

Envoyer le formulaire

<http://www.casgp.com/>

Vos données ont été transmises!

(LSGP)

Vous devez activer l'annonce à la douane en appelant le +41(0)22 363 09 90.
L'entrée n'est pas permise sans autorisation téléphonique! entrer ou sortir!

Les modifications d'horaires doivent impérativement et immédiatement être annoncées.
Les annonces activées seront facturées.

Vous recevez une copie du formulaire à votre adresse e-mail
lsgp@bluewin.ch

Votre "code template" est le suivant: **17LBVXC.**

En pressant sur le bouton ci-dessous vous avez la possibilité de créer une nouvelle annonce.



pour une prochaine utilisation de vos données

Fermez cette fenêtre pour protéger vos données.



Annonce à la douane

- Aux maximum 24 heures avant décollage/atterrissage
 - Minimum 2 heures avant l'atterrissage
 - Minimum 1 heure avant le décollage
- ☒ Si **aucun contrôle** de la douane à l'heure indiquée par le pilote
→ **mainlevée automatique**
- ☒ Décollages anticipés : → **Interdits**
- ☒ Atterrissage avant l'heure : → **Attendre**
- ☒ Changements d'horaires de plus de 30' sont à annoncer par le responsable de l'aérodrome



Conditions cadres : douane

Les marchandises suivantes peuvent être emportées :

- Équipement de l'avion;
- Effets personnels usagés du pilote et des passagers;
- Provisions de voyage pour 1 jour;
- Alcool, tabac et autres marchandises dans les limites des tolérances et des franchises.

☒ Si autres marchandises emportées ou réparations effectuées sur appareil CH ou si réparations effectuées en CH sur appareil étranger : → **Aérodrome douanier !**



Conditions cadre : Police

- Les occupants de l'avion sont en possession de documents d'identité valables
- Les voyageurs soumis à l'obligation du visa doivent obligatoirement emprunter un aéroport douanier



Exploitant de l'aérodrome : responsabilités de Aviation Service SA

- Il est l'interlocuteur et la personne de confiance de la douane
- Assure liaison avec la douane, il annonce les vols transfrontaliers
- Prend les mesures organisationnelles pour que les personnes resp. bagages soient soumis aux contrôles
- S'informe auprès du bureau de douane de contrôle :
 - En cas de doute quant au bon déroulement des procédures douanières
 - En cas de dépassement des franchises douanières
 - En cas de doute quant au traitement douaniers des appareils ou de réparations



Exploitant de l'aérodrome : responsabilités de Aviation Service SA

La présente convention est taxée *1000.frs*
par l'administration fédérale des douanes AFD

de plus, chaque déplacement pour contrôle
(décidé à bien plaisir par la douane de Genève) est facturé *100 frs*

Pour cette raison
la taxe de sortie sous douane reste à *5 frs*
la taxe d'entrée sous douane à LSGP est fixée à *10 frs*

deux personnes sont habilitées à appliquer cette convention
Daniel Girardet, chef de place
Jean Vuille, volontaire dévoué